

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
1 26 47

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

OBJET : Mission médiation des gens du voyage dans les Bouches-du-Rhône 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux politiques publiques mises en oeuvre par les maisons départementales de la solidarité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, prévoit la mise en oeuvre dans chaque département d'un dispositif d'accueil des gens du voyage, formalisé par un schéma départemental.

L'État et le Département sont copilotes de ce schéma et animent conjointement la commission consultative des gens du voyage.

Depuis la signature du schéma départemental révisé le 10 janvier 2012, le Conseil départemental a contribué au financement de projets communaux ou intercommunaux dans le cadre de sa politique de soutien aux communes, soit pour la création d'aires d'accueil, soit pour des aménagements ou équipements.

Actuellement, un nouveau schéma 2018-2023 est en cours d'élaboration et il doit prendre en compte :

- les nouvelles compétences confiées aux EPCI dans le cadre de la loi MAPTAM ;
- la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté (articles 147 à 150) qui apporte des modifications significatives pour les gens du voyage ;
- les besoins du département en aires d'accueil, aires de grands passages et habitat adapté ;
- les besoins en matière d'action sociale, la scolarisation des enfants, l'accès aux droits, à la santé ainsi que l'accompagnement dans les parcours d'insertion professionnelle.

Depuis janvier 2017, en concertation avec l'État et les services de la préfecture de police, le Département s'est également engagé à financer une mission de médiation sur les aires d'accueil. Cet engagement s'inscrit dans le cadre des engagements de la collectivité en matière de sécurité et de prévention.

Cette mission consiste d'une part, à préparer le passage et le stationnement des grands groupes de caravanes et d'autre part à intervenir en cas de conflits liés à des installations illicites ou problématiques, en assurant une médiation et une articulation avec les partenaires locaux.

Pour la troisième année, cette mission est portée par la société « accueil, conciliation, gens du voyages » (ACGV services).

Le coût annuel de 41 120 € est réparti à parité entre le Département et l'Etat.

Le bilan de la mission, présenté lors de la commission consultative du 30 janvier 2020, fait état d'une augmentation des demandes de séjour et d'une diminution des interventions, témoignant de l'important travail de préparation réalisé en amont par le médiateur.

Les procédures de demande de passage et de saisine du médiateur sont maintenant intégrées, fluidifiant ainsi la gestion des grands groupes.

Par ailleurs, la communication est plus aisée entre les sous-préfectures, les élus et le médiateur.

Les difficultés identifiées aujourd'hui sont liées aux grands passages et une taille grandissante des groupes (souvent supérieurs à 150 caravanes) rendant l'accueil sur un lieu unique difficile. La mise en place progressive de missions de médiation dans les départements limitrophes devrait permettre de pallier ces problèmes et de mettre en place une communication et un routage des groupes optimisés;

La société ACGV services ayant bien assuré sa mission en 2017, 2018, 2019, le présent rapport, a pour objet d'approuver la reconduction de la participation financière du Département à la mission de médiation gens du voyage pour 2020, à hauteur de 20 560 € au bénéfice de l'ACGV services (dernière année de reconduction du marché).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL